

## REQUÊTE PCT

Imprimé (original sous forme électronique)

<b>0</b>	<b>Réservé à l'office récepteur</b>	
<b>0-1</b>	Demande internationale n°	PCT/FR2017/052680
<b>0-2</b>	Date du dépôt international	29 septembre 2017 (29.09.2017)
<b>0-3</b>	Nom de l'office récepteur et "Demande internationale PCT"	RO/FR
<b>0-4</b>	<b>Formulaire PCT/RO/101 - Requête PCT</b>	
<b>0-4-1</b>	Préparée avec	PCT Online Filing Version 3.5.000.251e MT/FOP 20141031/0.20.5.20
<b>0-5</b>	<b>Pétition</b> Le soussigné requiert que la présente demande internationale soit traitée conformément au Traité de coopération en matière de brevets	
<b>0-6</b>	<b>Office récepteur (choisi par le déposant)</b>	Institut national de la propriété industrielle (France) (RO/FR)
<b>0-7</b>	<b>Référence du dossier du déposant ou du mandataire</b>	38775PC MTAP
<b>I</b>	<b>Titre de l'invention</b>	Dispositif et procédé de sauvegarde de données dans un réseau informatique
<b>II</b>	<b>Déposant</b>	
<b>II-1</b>	Cette personne est :	Déposant seulement
<b>II-2</b>	Déposant pour :	Tous les Etats désignés
<b>II-4</b>	Nom :	MATRIX APPLIANCES
<b>II-5</b>	Adresse :	2 Rue Saint Bruno 13004 MARSEILLE France
<b>II-6</b>	Nationalité (nom de l'État) :	FR
<b>II-7</b>	Domicile (nom de l'État) :	FR
<b>IV-1</b>	<b>Mandataire ou représentant commun; ou adresse pour la correspondance</b> La personne nommée ci-dessous est/a été désignée pour agir au nom du ou des déposants auprès des autorités internationales compétentes, comme	<b>Mandataire</b>
<b>IV-1-1</b>	Nom :	HIRSCH& PARTNERS (groupement 721)
<b>IV-1-2</b>	Adresse :	12-14 rue Jean Nicot 75007 PARIS France
<b>IV-1-3</b>	n° de téléphone :	33 (0)153239212
<b>IV-1-4</b>	n° de télécopieur :	33 (0)147239375
<b>IV-1-5</b>	Courrier électronique :	patents@cabinet-hirsch.com

## REQUÊTE PCT

Imprimé (original sous forme électronique)

V	DÉSIGNATIONS		
V-1	Le dépôt de la présente requête vaut, selon la règle 4.9.a), désignation de tous les États contractants liés par le PCT à la date du dépôt international, aux fins de la délivrance de tout titre de protection disponible et, le cas échéant, aux fins de la délivrance à la fois de brevets régionaux et nationaux.		
VI-1	Revendication de priorité	NEANT	
VII-1	Administration chargée de la recherche internationale choisie	Office européen des brevets (OEB) (ISA/EP)	
VIII	Déclarations	Nombre de déclarations	
VIII-1	Déclaration relative à l'identité de l'inventeur	-	
VIII-2	Déclaration relative au droit du déposant, à la date du dépôt international, de demander et d'obtenir un brevet	-	
VIII-3	Déclaration relative au droit du déposant, à la date du dépôt international, de revendiquer la priorité de la demande antérieure	-	
VIII-4	Déclaration relative à la qualité d'inventeur (seulement aux fins de la désignation des États-Unis d'Amérique)	-	
VIII-5	Déclaration relative à des divulgations non opposables ou à des exceptions au défaut de nouveauté	-	
IX	Bordereau	Nombre de feuilles	
IX-1	Requête (y compris les feuilles pour déclaration)	3	
IX-2	Description	11	
IX-3	Revendications	3	
IX-4	Abrégé	1	
IX-5	Dessins	1	
IX-7	TOTAL	19	
	Eléments joints	Document(s) papier joint(s)	
IX-8	Feuille de calcul des taxes	-	
		Fichier(s) électronique(s) joint(s)	
IX-20	Figure des dessins qui doit accompagner l'abrégé	1	
IX-21	Langue de dépôt de la demande internationale	français	
X-1	Signature du déposant, du mandataire ou du représentant commun	(PKCS7 Signature Digital)	
X-1-1	Nom :	HIRSCH& PARTNERS (groupement 721)	
X-1-2	Nom du signataire	Olivier Cochonneau 46923	
X-1-3	Qualité (si cela n'apparaît pas clairement à la lecture de la requête)	(Mandataire)	

## REQUÊTE PCT

Imprimé (original sous forme électronique)

## RÉSERVÉ À L'OFFICE RÉCEPTEUR

10-1	Date effective de réception des pièces supposées constituer la demande internationale	29 septembre 2017 (29.09.2017)
10-2	Dessins :	
10-2-1	Reçus	
10-2-2	Non reçus	
10-3	Date effective de réception, rectifiée en raison de la réception ultérieure, mais dans les délais, de documents ou de dessins complétant ce qui est supposé constituer la demande internationale :	
10-4	Date de réception, dans les délais, des corrections demandées selon l'article 11.2) du PCT	
10-5	Administration chargée de la recherche internationale	ISA/EP
10-6	Transmission de la copie de recherche différée jusqu'au paiement de la taxe de recherche	

## RÉSERVÉ AU BUREAU INTERNATIONAL

11-1	Date de réception de l'exemplaire original par le Bureau international	
------	--	--